Par Ado ELHADJI ABOU - Ambassadeur Rep. Permanent

Déclaration de la Délégation du Niger à la 19ème session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel sur le Rapport national de la République d'Ethiopie (Genève, 06 Mai 2014)

Monsieur le Président,

La délégation du Niger souhaite la bienvenue à la délégation Ethiopienne et la félicite pour la présentation de son Rapport à ce 2e cycle de l'EPU.

Ma Délégation apprécie la démarche qui a présidé à l'élaboration de ce Rapport, telle que pilotée par le Comité Directeur National des droits de l'homme, et félicite l'Ethiopie pour la qualité des réponses apportées suite aux recommandations formulées lors du 1er examen.

Ma délégation note que l'engagement de l'Ethiopie dans le cadre de la protection et la promotion des droits de l'homme puise son fondement dans les dispositions constitutionnelles de la Fédération et s'affirme à travers l'adoption de plusieurs textes de lois destinés à renforcer le dispositif des droits de l'homme.

En outre, l'adoption d'un Plan d'Action National pour les droits de l'homme est une initiative majeure de bonne pratique qui permet d'évaluer périodiquement la situation des droits de l'homme et d'apporter les réponses appropriées aux difficultés relevées.

Ma délégation félicite l'Ethiopie pour sa coopération avec les organes conventionnels des droits de l'homme en soumettant ses rapports au titre des différents instruments. Elle apprécie les différentes mesures prises par ce pays en vue de combattre la discrimination, améliorer la protection des groupes vulnérables et lutter contre les violences à l'égard des femmes, y compris celles résultant de pratiques traditionnelles.

Ma délégation note également que les efforts remarquables faits par l'Ethiopie dans le cadre des droits de l'homme se reflètent aussi à travers l'adoption de politiques et de stratégies nationales de promotion du bien- être des populations. Il en est ainsi du Plan de croissance et de transformation 2010-2015 qui a permis, grâce à des investissements ciblés, d'atteindre l'objectif de l'élimination de la pauvreté sur une échelle importante de la population, et de favoriser l'accès à l'éducation, aux services de santé, permettant ainsi de faire avancer la réalisation des droits économiques , sociaux et culturels.

C'est pourquoi ma délégation qui félicite l'Ethiopie pour toutes ces initiatives visant à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme, l'encourage à développer les mesures relatives à la protection sociale, y compris à travers l'adoption d'un régime de couverture maladie ; enfin ma délégation invite la communauté internationale à lui apporter l'assistance technique sollicitée en vue de développer les capacités des Institutions fédérales et régionales des droits de l'homme.

Je vous remercie.